



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance



LISTE DES DOMAINES

- ❶ **Domaine professionnel**
- ❷ **Domaines généraux :**
 - Expression française
 - Mathématiques
 - Vie sociale et professionnelle
 - Education physique et sportive

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CHARCUTIER TRAITEUR				
INTITULE DES EPREUVES	Coef.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
DOMAINE PROFESSIONNEL				
EP 1 Pratique professionnelle	10	CCF	Ponctuelle pratique et orale	7 h
EP 2 Technologie - arts appliqués	4	CCF	Ponctuelle écrite	2 h
EP3 Sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et aux équipements	1	Ponctuelle écrite		1h
EP4 Connaissance de l'entreprise et de son environnement économique juridique et social	1	Ponctuelle écrite		30min
DOMAINES GENERAUX				
EG1 Expression française	2	ponctuelle écrite		2h
EG2 Mathématiques	2	ponctuelle écrite		1h
EG3 Vie sociale et professionnelle	1	ponctuelle écrite		1h
EG4 Education physique et sportive	1	CCF	ponctuelle	
Epreuve facultative de langue vivante étrangère (*)		Ponctuelle orale		20 min

(*) Ne sont autorisées que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.